



Paris, le 15 avril 2013

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Filière porcine : Stéphane Le Foll et Guillaume Garot s'engagent avec les professionnels pour l'avenir de la filière porcine

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Stéphane LE FOLL, et le Ministre délégué chargé de l'Agroalimentaire, Guillaume GAROT, ont réuni l'ensemble de la filière porcine ce jour pour élaborer un plan d'avenir pour la filière.

Le Délégué Interministériel aux Industries Agroalimentaires et aux Agroindustries Alain Berger a présenté les résultats de sa mission et des groupes de travail engagés avec la filière.

Trois engagements pour redonner confiance en l'avenir à l'ensemble des opérateurs ont ainsi été définis :

- 1) Relancer une dynamique d'investissements dans la production et dans la transformation, par la performance environnementale :

La modernisation des exploitations d'élevage nécessaires à leur compétitivité, à l'amélioration de leur performance environnementale, et au respect des normes de bien-être animal, nécessite des investissements qui doivent continuer à être encadrés dans le cadre de la réglementation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) avec le même niveau d'exigence environnementale, mais qui ne doivent pas être découragés par des procédures administratives beaucoup plus lourdes que les règles européennes. À cette fin, le Premier Ministre a chargé Delphine BATHO, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, de mener les consultations nécessaires afin d'établir les conditions de mise en œuvre d'un régime ICPE d'enregistrement pour les élevages porcins, pour une présentation du projet d'arrêté ministériel de prescriptions générales correspondant aux Etats Généraux de la modernisation du droit de l'environnement les 25 et 26 juin prochains.

Le plan EMAA lancé par Stéphane LE FOLL et Delphine BATHO le 29 mars dernier permettra de son côté le développement de la méthanisation. Il s'agit pour le Gouvernement d'accompagner la mutation écologique de la production porcine, corollaire indispensable de son développement dans notre pays.

---

Contacts presse

**Service de presse de Stéphane LE FOLL** - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
**Service de presse de Guillaume GAROT** - Tel : 01 49 55 58 40 ; Fax: 01 49 55 84 73 ; [cab-presse.agroalimentaire@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agroalimentaire@agriculture.gouv.fr)  
**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11

« Il est possible de revenir au niveau de production de 25 millions de porcs tout en améliorant la performance environnementale des exploitations. Nous avons commencé et allons continuer à mettre en place les outils pour y parvenir », a déclaré Stéphane LE FOLL.

S'agissant de l'abattage – découpe et de la transformation, les nouveaux outils mis en œuvre par le Gouvernement, et notamment la Banque publique d'investissement, seront mobilisés dans le cadre de leurs missions respectives pour accompagner les projets permettant aux acteurs de gagner en compétitivité.

## 2) Donner la possibilité à la transformation de mieux supporter la volatilité des prix :

Les modifications de la Loi de modernisation de l'économie (LME) que le gouvernement présentera dans le cadre de la loi consommation permettront de rééquilibrer les relations avec la grande distribution, en clarifiant le cadre de la négociation, et en introduisant une clause obligatoire permettant de prendre en compte les fortes variations des coûts des matières premières agricoles et alimentaires. Pour cela, il faut objectiver cette volatilité, et un travail de suivi de l'évolution des prix des matières premières des transformateurs sera mené.

Les Ministres ont appelé à des discussions responsables entre distributeurs et transformateurs, dans le respect de la libre-négociation des parties, et au bénéfice de tous les maillons de la filière, pour passer l'actuelle phase difficile liée à la hausse des coûts de production.

## 3) Valoriser l'origine « France » :

Il faut que l'origine « France » constitue sur les marchés un véritable atout, pour que tous les opérateurs de la filière s'y impliquent de façon solidaire. Pour cela, la filière devra s'engager de façon volontaire dans l'étiquetage de l'origine pour tous les produits.

Elle devra bâtir dans le cadre de l'interprofession un projet ambitieux sur le cahier des charges VPF (Viande porcine française), intégrant au-delà de la seule origine, les caractéristiques de la production et de la transformation françaises (aspects qualitatifs, sanitaires, sociaux). Le succès de la démarche et l'adhésion de toute la filière reposera sur la valorisation au niveau de la consommation, notamment par la grande distribution, de l'origine France et des marques d'identification de la production et de la transformation française.

Guillaume GAROT a déclaré : «L'enjeu majeur de la filière porcine, c'est la bataille de la valeur ajoutée. Celle-ci naîtra d'un dialogue entre les maillons de la filière et d'un dialogue social de qualité. La création de valeur au sein des outils d'abattage est une piste essentielle. La certification de l'origine, en particulier de l'origine France, en est une autre ».

Les Ministres ont annoncé un rendez-vous avant l'été pour faire le point sur la mise en œuvre de ces trois engagements.

Par ailleurs, les deux Ministres ont réaffirmé leur mobilisation sur le dossier de l'abatteur GAD, afin d'aider à l'émergence d'une solution permettant de préserver les sites industriels et un maximum d'emplois.

L'amélioration du dialogue social, de la sécurisation de l'emploi, de la formation et de la qualité de vie au travail seront traités dans le cadre plus global du contrat de filière de la filière agroalimentaire qui sera finalisé d'ici fin mai 2013.

Nota bene : Les mesures plus détaillées sont disponibles sur [agriculture.gouv.fr](http://agriculture.gouv.fr)